

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 50167

Numéro SIREN : 481 494 953

Nom ou dénomination : 2GMC

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt 3968

# Greffe du tribunal de commerce de COMPIEGNE



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 01/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3968

Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

### Déposant :

Nom/dénomination : 2GMC

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 481 494 953

N° gestion : 2005 B 50167





**2GMC**

Société par action simplifiée

Au capital de 1 318 060 Euros

Siège social : 16 Avenue du parc Alata – 60100 CREIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Z.I Molina La Chazotte Sud  
108, rue de l'Avenir - BP 178  
42004 Saint-Etienne cedex 1  
Tél. : 04 77 47 64 35  
Fax : 04 77 47 64 50  
e-mail : exco-loire@exco.fr

SA d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Capital de 130.000 Euros - RCS Saint-Etienne B 353 400 070 - APE 6920Z  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.



Aux associés,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par l'associé unique, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation des apports en nature et des avantages particuliers dans le cadre de l'apport de titres de la société GD Industrie à la société 2GMC.

La valeur des apports a été indiquée dans le traité d'apport de titres des sociétés. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ce rapport comporte 3 parties :

- Présentation de l'opération projetée et description des apports
- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

## 1. Présentation de l'opération

### 1.1. Contexte de l'opération

Dans le cadre d'une restructuration, deux associés de la société GD Industrie prévoient d'apporter des titres à la société 2GMC :

- M Gérard CHEYNET envisage d'apporter à la société 2GMC des actions qu'il détient dans la société GD Industrie, à savoir :
  - o 1540 actions en pleine propriété
  - o L'usufruit de 1 556 actions
- M Genséric CHEYNET envisage d'apporter à la société 2GMC des actions qu'il détient dans la société GD Industrie, à savoir :
  - o 16 actions en pleine propriété
  - o La nue-propriété de 1556 actions

Au préalable à cette opération, la société 2GMC dispose d'un capital de 1 318 060 €, divisé en 131 806 actions ayant une valeur nominale de 10 €.

Au terme de cette opération, la société 2GMC sera constituée d'un capital de 1 614 880 € soit 161 488 actions de 10 euro de valeur nominale. Les apports en nature de titres seront rémunérés par 29 682 actions nouvelles attribuées à :

- M. Gérard Cheynet pour 14 688 actions nouvelles et 14 841 usufruits d'actions nouvelles.
- M. Genséric CHEYNET pour 153 actions nouvelles et 14 841 nues propriétés d'actions nouvelles.

### 1.2. Présentation des sociétés et/ou des intérêts en présence (liens entre les sociétés)

- **La société G.D Industrie**

Société par action simplifiée au capital de 625 000 €, dont le siège social est situé à CREIL (60100) 16 Avenue du parc ALATA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 450 813 597, détenue en intégralité par la société 2GMC et représentée par la société 2GMC, présidente.

- **La société 2GMC**

Société par actions simplifiée au capital de 1 318 060 €, dont le siège social est situé à CREIL (60100), 16 Avenue du parc ALATA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 481 494 953, représentée par Gérard CHEYNET, en sa qualité de président,

### 1.3. Description de l'opération

#### 1.3.1 Description et évaluation des apports

Les actions apportées à 2GMC sont évaluées sur la base de leur valeur réelle soit pour une valeur de 1 834 610.64€ pour 3 112 actions, soit une valeur réelle par action de 589.53€. Cette valeur unitaire sert de base à l'ensemble des opérations réalisées.

#### 1.3.2 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport de 3 112 actions de la société GD Industrie, il sera attribué aux apporteurs :

- 14 688 actions nouvelles en pleine propriété et 14 841 actions nouvelles en Usufruit à M. Gérard Cheynet
- 153 actions nouvelles en pleine propriété et 14 481 actions nouvelles en nue-propriété à M. Genséric Cheynet

La différence entre la valeur globale des titres apportés (1 834 610.64€) et la valeur nominale des actions nouvelles attribués (296 820 €) constitue une prime d'apport de 1 537 840.44 €.

## **2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**

### 2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nos travaux ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle applicable à ce type d'opération et ont notamment consisté à :

- Apprécier la méthode de valorisation des apports et sa conformité à la réglementation comptable ;
- Valider la réalité des apports ;
- Valider la valorisation globale des apports.

### 2.2. Réalité des apports

Le dirigeant de la société ainsi que les conseils des sociétés nous ont confirmé la réalité des apports.

### 2.3. Valorisation des apports

La valorisation des apports n'appelle pas de commentaire de notre part.

### 3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 834 610.64€ pour les actions de la société GD Industrie n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Saint-Etienne, le 15 mars 2020

Le commissaire aux apports



EXCO Loire

Sébastien TRESCARTES